

## Jeter n'est pas une fatalité !

Printemps rime avec rangement. En effet, plusieurs d'entre-vous profitent des premiers rayons de soleil pour trier leurs caves et leurs greniers. Mais, trop souvent, **beaucoup d'objets se retrouvent machinalement à la poubelle**. Et pourtant, **JETER N'EST PAS UNE FATALITE !**

**Pensez au réemploi** et offrez une seconde vie à vos objets. Le réemploi ne se limite pas uniquement au don. Le troc, la vente ou l'achat via les brocantes ou les sites d'enchères sur internet, sont autant de manières de pratiquer le réemploi.

### Il présente plusieurs avantages :

**Social** : il permet **aux personnes à faible revenu d'accéder à des produits** qu'elles n'ont pas la possibilité d'acheter ;

**Economique** : la collecte, la réparation, la distribution, la revente d'objets **créent des emplois** réservés à la réinsertion de personnes en difficultés (Entreprises de Formation par le Travail) ;

**Ecologique** : un produit réutilisé ne devient **pas un déchet** qu'il faut gérer. De plus, il permet d'**éviter de gaspiller de l'énergie** et des ressources naturelles nécessaires pour sa production.

**Réfléchissons avant de jeter !** Consultez le **guide du réemploi**, la plate-forme internet d'échanges et de ventes d'objets entre particuliers sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be). Vous y trouverez une flopée de conseils et d'adresses utiles.



## ZOOM

## Grâce à vous, le verre est immortel !

Le **verre** est une matière qui peut **se recycler à l'infini**. De plus, le recyclage du verre à de **nombreux avantages** : une diminution de l'utilisation de matière première naturelle et une réduction de 25 % de l'énergie utilisée par la verrerie. Mais en somme, quel est le parcours du verre ?

### La collecte

La collecte du verre se fait via **les bulles à verre** réparties sur les 72 communes partenaires d'Intradel, et dans votre recyparc. Une fois collecté, le verre est expédié chez le recycleur. Afin de rendre le recyclage du verre performant, il est **important de respecter les consignes suivantes** :

**Bouteilles, flacons et bocaux en verre dans les bulles à verre** (entièrement vides, sans couvercle ni bouchon)



**Les interdits sont à déposer au recyparc.**



### Le traitement



### Un accident est vite arrivé...

**Suite à plusieurs chutes**, nous souhaitons vous rappeler qu'il est très **important** que vos **bouteilles et bocaux en verre** soient **VIDES** avant de les déposer dans les bulles à verre. En effet, les liquides restants finissent par se répandre au pied des bulles à verre, et rendent les **abords** de celles-ci très **glissants**. Il en va de **votre sécurité**, mais également de celle des **préposés** !

## INFORMATIONS

### Horaires des recyparcs

Du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00  
Samedi : de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Fermeture des recyparcs le 26 avril 2011.

Le PARC'infos est imprimé sur un papier 100% recyclé avec des encres végétales.



# PARC'infos

31

## EDITO

## LE PRINTEMPS ARRIVE, PENSEZ AU COMPOSTAGE À DOMICILE !

Le **compostage à domicile** est une technique de traitement qui permet de recycler ses déchets organiques en un **compost** de qualité. Grâce à lui, on **réduit de moitié le poids** de son sac poubelle de **déchets** ménagers ou de son conteneur vert. Ainsi, **plus besoin d'acheter d'engrais ou de terreau pour son jardin** ! C'est donc tout bénéfique pour l'environnement et pour votre portefeuille ! Souhaitez-vous tenter l'expérience ? Alors, n'hésitez pas à commander gratuitement la **brochure sur le compostage à domicile** via le site web d'Intradel : [www.intradel.be](http://www.intradel.be)



### Le saviez-vous ?

Si le compostage à domicile reste la solution de traitement la plus écologique pour les **déchets verts**, il existe cependant des **solutions** très concrètes **pour en limiter leur production**.

La brochure « **Un jardin sans déchets** » vous propose quelques idées pour la création ou l'aménagement de votre jardin, de manière à **minimiser votre production de déchets verts**. Cette brochure est également disponible sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be)

TRIMESTRIEL D'INFORMATION DES RECYPARCS

Editeur responsable : Roger Croughis - Directeur général d'Intradel - Port de Herstal - PréWigi, 20 - 4040 Herstal - la maison du Graphisme

## La collecte des vélos

En 2007, Intradel, en collaboration avec les intercommunales wallonnes de gestion des déchets réunies au sein de la Copidec, organisait la première collecte des vélos dans les recyparcs. Cette année encore et pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, vous êtes invités à poser un geste environnemental en rapportant un ou plusieurs vélos dans votre recyparc le plus proche. **Tous les types** de vélos (VTT, VTC, vélos de courses...) ainsi que **toutes les tailles** sont acceptés pour autant que ceux-ci soient en **bon état**. Les vélos ainsi collectés seront redistribués auprès de différentes organisations sociales en vue d'être réutilisés.



### Informations pratiques

**Quand ?** • Le samedi 30 avril 2011

• De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17 h

**Où ?** • Dans votre recyparc

## La collecte des déchets de plastiques agricoles

Du 22 au 25 mars 2011, Intradel, en collaboration avec les services agricoles de la Province de Liège, organise une collecte sélective des déchets de plastiques agricoles à l'attention des **agriculteurs**.

Chaque année, cette action nous permet de récolter près de 750 tonnes de déchets de plastiques agricoles qui peuvent ainsi intégrer une filière de recyclage.

**Les lieux de collectes** ainsi que **les types de déchets** de plastiques agricoles, seront communiqués par votre **administration communale** et sur le site internet d'Intradel dans la rubrique «news».

### Informations pratiques

**Quand ?** • Du 22 au 25 mars 2011

**Où ?** • Dans divers points de collecte

**Quoi ?** • Bâches, plastiques agricoles non dangereux, cordes, les cordages, les ficelles, les filets et les Big Bags.

## La carte d'accès des recyparcs

### Le passeport nécessaire pour évacuer vos déchets

La carte d'accès est **obligatoire** pour fréquenter tous les recyparcs d'Intradel. Elle nous permet d'une part de **vérifier l'identité du visiteur**, et d'autre part de **contrôler les apports de déchets** soumis à quotas.

#### Comment s'inscrire ?

C'est très simple : les **inscriptions** se font **gratuitement** dès votre première visite dans n'importe quel recyparc d'Intradel, et sur présentation de votre **carte d'identité**. De préférence, cette inscription sera faite par le **chef de ménage**.

**Attention** : aucune carte ne sera délivrée au nom d'autrui, d'une entreprise ou d'une société. Seule **une carte** est accordée **par ménage**. Celle-ci vous permet de fréquenter n'importe quel recyparc de la zone Intradel.

#### Le préposé me demande de présenter ma carte d'identité, est-ce normal ?

Oui. C'est dans le but de **s'assurer** que vous êtes **bien le titulaire** de la carte d'accès, et ainsi **éviter tout abus**.

#### Que dois-je faire en cas de perte ou de vol ?

• adressez-vous à votre **préposé** ou contactez **Intradel au 04/240 74 74** ;



- votre carte déclarée perdue ou volée sera automatiquement **désactivée** après 15 jours ;
- **en cas de perte**, la somme de **10€** vous sera demandée pour les frais de gestion et d'acquisition de la nouvelle carte ;
- **en cas de vol**, une nouvelle carte vous sera délivrée sur présentation d'une attestation de vol de la police ;
- quant à vos anciens **points**, ils seront **repris sur votre nouvelle carte**.

#### Puis-je apporter autant de déchets que je le désire ?

Non. Les **quantités** sont **limitées** par différents quotas :

- quotidiens : ils ne peuvent excéder **1 m<sup>3</sup>/jour**, tous matériaux confondus ;
- hebdomadaires : ils ne peuvent excéder **5 m<sup>3</sup>/semaine** ;
- annuels : ils divergent en fonction du **type de déchets** :
  - **5 m<sup>3</sup>** pour les déchets encombrants valorisables ou non, y compris la frigolite et le bois,
  - **5 m<sup>3</sup>** pour les déchets de construction inertes,
  - **13 m<sup>3</sup>** pour les déchets de jardin,
  - **2 m<sup>3</sup>** pour les déchets de construction contenant de l'amiante.

Ces différentes **règles** peuvent vous paraître contraignantes, mais elles sont **indispensables** pour assurer une bonne gestion de ces sites, et pour **offrir un service de qualité à la population**. Retrouvez toutes les consignes d'accès au recyparc dans le « **Guide pratique des recyparcs** » ou sur le site web d'Intradel.

**Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.**

## Bilan de l'action La Grande Tombhuila réalisée en collaboration avec Valorfrit

Du 1<sup>er</sup> au 30 octobre 2010, était organisée sur l'ensemble des recyparcs d'Intradel, l'action « La Grande Tombhuila ». Cette action consistait à inciter les citoyens à ramener ses huiles et graisses de friture utilisées au recyparc. En échange, les usagers recevaient un ticket de tombola permettant de gagner de nombreux prix et un bon de réduction de 50 cents à valoir sur le prochain achat d'huile ou de graisse de friture.

Grâce à cette action, nous avons pu constater une hausse des visites de

**40,9 % par rapport à la même période en 2009. Mais ce qui nous réjouit le plus, c'est la hausse des quantités d'huiles et de graisses de friture collectées qui s'élève à 42,7 %.** L'objectif est atteint : une meilleure sensibilisation au tri et à la collecte de ce type de déchet pour un meilleur recyclage et surtout une plus grande préservation de l'environnement.

Merci pour votre participation et bravo aux gagnants de la Grande Tombhuila ! (la liste des gagnants est disponible sur [www.intradel.be](http://www.intradel.be))

